



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22002330***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**28 DEC. 2021**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **418 257 070**

Nom

(en entier) : **La Chenille Service d'Accueil et d'Aide Educative**
(en abrégé) : **La Chenille SAAE**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Chaussée de Dinant, 822 - 5100 Wépion****Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Modification de dénomination**

La dénomination de l'ASBL est modifiée comme suit: La Chenille - Service Résidentiel Général, en abrégé La Chenille SRG.

Le mandat du vérificateur aux comptes, Monsieur Michel JONCKERS, est renouvelé pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de l'exercice social 2025

Extraits du procès verbal de l'Assemblée Générale du 12 août 2021

Démission d'un membre de ASBL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr Raymond RIGUELLE au 31 août 2020, en sa qualité d'administrateur et en tant que membre de l'association.

Admission de nouveaux membres de l'ASBL

L'Assemblée Générale approuve l'admission de Mme Maryne CAMERLYNCK, domiciliée Rue du Gros Arbre 10 - 5030 Lonzée, et de Mme Géraldine LEBE, domiciliée Rue de Moha 21 - 5030 Gembloux, en tant que nouveaux membres de l'association. Mme CAMERLYNCK et Mme LEBE font acte de candidature au poste d'administrateur, et l'Assemblée Générale les nomme à l'unanimité en cette qualité pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de l'exercice social 2025.

Renouvellement du mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale prend acte que le renouvellement du mandat des administrateurs n'a pas été publié au Moniteur Belge en temps utile. Pour autant que de besoin, l'Assemblée Générale confirme et valide toutes les opérations et décisions prises par le Conseil d'Administration et son président depuis l'Assemblée Générale de l'exercice social 2013.

L'Assemblée Générale confirme le mandat de tous les administrateurs pour une nouvelle durée de 4 ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de l'exercice social 2025. Le Conseil d'Administration est donc composé à ce jour des personnes suivantes : Mr Frédéric JEANDRAIN, Mr Luc BOLLEN, Mme Myriam DARROU, Mr Ignacio MARTOS, Mme Maryne CAMERLYNCK et Mme Géraldine LEBE.

Le mandat d'administrateur de Mme Murielle COLSON n'est pas renouvelé.

Mme DARROU est nommée trésorière de l'ASBL. Mme CAMERLYNCK est nommée secrétaire de l'ASBL.

Démission du président et nomination d'un nouveau président

L'Assemblée Générale prend acte de la démission Monsieur Frédéric JEANDRAIN en tant que président du Conseil d'Administration. Mr JEANDRAIN reste administrateur.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la désignation de Monsieur Luc BOLLEN en tant que nouveau président du Conseil d'Administration.

Divers

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la désignation de Madame Samira ARRAS, domiciliée Chaussée de Dinant 1095 - 5100 Wépion, en tant que personne déléguée à la gestion journalière, en complément de Mme COLSON, avec usage de la signature sociale afférente à cette gestion, conformément à l'article 26 des statuts. Mme ARRAS dispose du pouvoir d'accomplir les actes de la vie journalière.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).